

Avis de l'Ordre des conseillers et conseillères
d'orientation et des psychoéducateurs et
psychoéducatrices du Québec
(secteur orientation)

Stratégie d'action jeunesse 2009-2014
« Enrichir le Québec de sa relève »

Présenté à
monsieur Jean Charest
Premier ministre
Responsable des dossiers jeunesse

Août 2009



OCCOPPQ
1600, boul. Henri-Bourassa O., bur. 520
Montréal (Québec) H3M 3E2
Téléphone : 1-800-363-4717
Montréal : 514-737-4717
Télécopieur : 514-737-2172
www.occoppq.qc.ca

Avis

Stratégie d'action jeunesse 2009-2014

L'Ordre, secteur orientation

L'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec est un organisme constitué en vertu du *Code des professions* du Québec et dont la mission est d'assurer la protection du public. Réglementant deux professions aux disciplines distinctes, l'Ordre se divise en deux secteurs correspondant à chacune, soit l'orientation et la psychoéducation.

Dans le cadre de la réalisation de cette mission, le secteur orientation de l'Ordre donne son avis aux institutions et aux décideurs publics sur des préoccupations et enjeux reliés à son champ d'expertise afin d'assurer aux citoyens et aux citoyennes du Québec la disponibilité de services compétents et de prévenir les situations pouvant compromettre leur intégrité.

Position de l'Ordre sur la Stratégie

L'Ordre tient à exprimer son appui à la Stratégie, et souligne, par là, la nécessité d'une action concertée et cohérente pour répondre aux défis de la jeunesse du Québec et permettre à celle-ci de jouir pleinement de ses droits et de son intégrité physique, psychologique et sociale. Nous souscrivons à la description des défis qu'offre la Stratégie ainsi qu'aux choix stratégiques qui en découlent. Pour paraphraser le thème de la Stratégie, nous souhaitons que le Québec puisse s'enrichir de sa relève.

Nous croyons important d'affirmer, de surcroît, que les jeunes ne constituent pas uniquement une richesse sociale et économique, mais que, comme citoyens et citoyennes, ils sont appelés à la réalisation de leurs aspirations, à l'épanouissement de leurs potentialités d'hommes et de femmes. Dans cette optique, le Québec ne doit s'enrichir de sa relève que dans la mesure où sa relève s'en trouve elle-même enrichie.

Ce positionnement idéologique pourrait sous-entendre un antagonisme entre la contribution socio-économique des personnes et l'actualisation de leurs potentialités, leur recherche de bien-être. Mais justement, ce que notre profession affirme, c'est qu'il est possible de concilier les deux. Que l'orientation, l'élaboration d'un projet professionnel, est une manière de prendre sa place dans la collectivité tout en affirmant son identité. Que l'insertion sociale est une voie de bien-être personnel.

Toutefois, l'atteinte de ce double objectif ne va pas de soi et pose certaines conditions. Les actions ne doivent pas être définies uniquement à la lumière des besoins collectifs, et l'élaboration d'un projet professionnel ne doit pas se réduire à l'exposition d'une personne à des options possibles ou à de l'information sur les besoins de la collectivité.

Nous offrons donc les commentaires qui suivent à la fois pour enrichir l'action gouvernementale de notre expertise et de nos efforts, mais aussi pour veiller à ce que les considérations sociales ou économiques ne soient pas l'unique fondement de l'élaboration de cette action, qui doit aussi respecter l'intégrité et les besoins des personnes elles-mêmes.

La Stratégie d'action jeunesse comporte plusieurs enjeux qui sont regroupés en six défis particuliers. Le secteur orientation de l'Ordre concentre ses commentaires sur le premier défi : « Le défi de l'éducation et de l'emploi – Le passage à l'autonomie ».

Le Défi de l'éducation et de l'emploi – Le passage à l'autonomie

Commentaires généraux sur le défi

Nous souscrivons à l'esprit et à l'intention des différentes mesures proposées. Toutefois, l'intention d'offrir un accompagnement adapté ne se traduit apparemment pas en action dans la Stratégie. On retrouve plusieurs actions où les jeunes sont exposés à des situations ou à de l'information, mais rien n'est prévu pour s'assurer que ceux-ci intègrent bien l'information, ou encore qu'ils puissent y donner un sens dans le développement de leur identité et leur projet professionnel.

À cet effet, *l'OCDE¹ reconnaît la richesse de l'information au Québec, mais cible la nécessité de contextualiser cette information en tenant compte de la dynamique psychologique de la personne à qui elle s'adresse*. De plus, les recherches actuellement menées au Québec et au Canada tendent elles aussi à démontrer la nécessité de l'accompagnement comme condition d'efficacité².

La mise en contact avec la réalité est effectivement un levier important pour favoriser les choix de carrière. Mais pour de nombreux jeunes qui ont de la difficulté à intégrer ces informations et ces expériences pour consolider leur identité ou pour prendre une décision, elle ne suffit pas.

Plusieurs autres actions de ce défi ne sont pas nouvelles, mais constituent plutôt la poursuite d'actions déjà existantes dans les différents ministères concernés. Étant donné qu'une grande marge de manœuvre est donnée aux différents intervenants qui réalisent ces actions, nous tenons à souligner l'importance d'évaluer régulièrement les résultats et l'impact des différentes actions mises en place. D'ailleurs, dans le domaine de l'orientation et du développement de carrière, l'efficacité est une préoccupation partagée à l'échelle canadienne, notamment par le Forum des ministres du marché du travail. Un vaste chantier de recherche se met actuellement en place pour développer la capacité à évaluer l'efficacité des différents modes d'intervention.

Commentaires particuliers sur les 5 choix stratégiques

Combattre le décrochage scolaire

La problématique du décrochage scolaire a fait la manchette le printemps dernier, particulièrement à l'occasion de la publication des recommandations du groupe de travail dirigé par monsieur Jacques Ménard³, et constitue un sujet préoccupant pour la population québécoise. Par ailleurs, la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a annoncé qu'elle allait rendre public, à la rentrée 2009, un plan d'action sur la persévérance scolaire.

Les phénomènes de la persévérance et de la réussite éducative sont complexes et nous devons mettre en commun les résultats des différentes recherches portant sur le sujet, mais également nous entendre sur la définition de la problématique afin de nous assurer de mettre en place des mesures efficaces, mais réalistes.

¹ OCDE. (2004). L'Orientation professionnelle : Guide pratique pour les décideurs.

² Savard, R. et al. (2007). Revue canadienne de counseling. *L'effet de l'information sur le marché du travail sur le processus décisionnel relatif au choix de carrière*. Vol. 41, n° 3 (158-172).

³ *Savoir pour pouvoir : Entreprendre un chantier national pour la persévérance scolaire*. Rapport du Groupe d'action sur la persévérance et la réussite scolaires au Québec (2009).

Enrichir la préparation à l'entrée à l'école des moins de 5 ans

- Bien que cette première mesure mette davantage l'accent sur la préparation des jeunes à risque, elle pourrait sans doute être enrichie par des actions visant à soutenir les parents.
- Pour le milieu de l'éducation, développer des liens avec les partenaires du réseau de la santé et de la réadaptation décuplerait les chances de réussite.

Accompagner les jeunes pour augmenter leurs facteurs de réussite

- Souvent, les programmes spéciaux (sport-études, musique-études, etc.) ne sont offerts qu'aux élites. Il y aurait sans doute lieu d'élargir l'accessibilité à une plus grande clientèle, notamment aux jeunes à risque.
- L'accompagnement ne peut pas être uniformisé; il doit plutôt prendre la forme d'un encadrement individualisé où plusieurs acteurs – non seulement institutionnels – sont pris en considération (jeunes, parents, professionnels, milieux communautaires, entreprises, etc.).
- La dernière action proposée fait uniquement référence à la poursuite du développement de programmes de type culturels. Il faudrait sans doute favoriser l'émergence de projets pour les jeunes ayant des intérêts de type scientifique, sportif, artistique, littéraire, etc. À cet effet, *il est important de tenir compte des différences individuelles dans les sources de motivation.*
- La mise en œuvre du plan d'action pour soutenir la réussite des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) est entre autres en lien direct avec la réserve d'activités prévues dans le projet de loi 21⁴, adopté en juin 2009. L'augmentation de l'accessibilité à des services professionnels compétents en matière d'évaluation permettra la mise en place de plan d'intervention plus personnalisé. Par contre, *il faut aussi s'assurer que la notion de soutien comprenne celle d'orientation, de développement de l'identité et de projet professionnel.*
- Dans la mise en œuvre des projets de conciliation travail-études, il ne doit pas être simplement question d'une gestion du temps, mais également d'une vision plus générale du développement du projet professionnel et de sa place dans le projet de vie de l'élève. Il s'agit d'une manière proactive de travailler le problème en amont.

Soutenir les régions pour combattre le décrochage scolaire

- Pour les différentes régions, il est essentiel de favoriser la concertation entre les différents intervenants du milieu tels que l'école, la communauté, les employeurs, les services sociaux, etc. À cet égard, l'exemple de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean est inspirant.
- Étant donné que les initiatives locales ou régionales sont favorisées, il est nécessaire de développer une préoccupation beaucoup plus marquée pour les résultats, d'évaluer l'atteinte des objectifs que visent ces initiatives. Plusieurs actions sont mises en place, certaines donnant des résultats intéressants, d'autres ne le démontrant pas clairement. Compte tenu des ressources qui ne sont pas illimitées, *il est essentiel d'évaluer l'efficacité de ces actions et de baser les méthodes d'intervention sur des données probantes.*

Faciliter le choix de carrière

Une croyance fort répandue consiste à penser qu'il s'agit d'exposer une personne à des options ou à lui fournir beaucoup d'information pour faciliter son choix. De nombreuses politiques publiques s'appuient sur ce postulat. Bien sûr, le contact avec la réalité est de première importance, mais cela n'est pas toujours suffisant pour qu'une personne s'oriente. Dans la présente stratégie, les actions visant à faciliter le choix de carrière ne touchent justement que l'exposition à de l'information sous plusieurs formes. La dimension des processus psychologiques sous-jacents au choix en est absente. Pour plusieurs jeunes, les choix qu'ils doivent effectuer ne sont pas uniquement pragmatiques, mais teintés d'une diversité d'émotions, dont l'anxiété. Certains ont peur de se tromper,

⁴ Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines. Activités réservées, notamment aux conseillers d'orientation : « évaluer un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation dans le cadre de la détermination d'un plan d'intervention en application de la Loi sur l'instruction publique ».

d'autres ont de la difficulté à se projeter dans le futur, d'autres encore redoutent le rejet de leur entourage s'ils ne se conforment pas à ses attentes.

Par ailleurs, *des recherches*⁵⁶⁷, tant québécoises qu'américaines, démontrent que l'exposition à de l'information de plus en plus abondante ou à des choix nombreux et diversifiés peuvent paradoxalement avoir un effet néfaste sur la capacité de l'individu à faire ses choix. D'autres recherches démontrent l'efficacité de l'intervention en orientation, notamment Lecomte et Savard⁸, soulignent que l'entretien individuel se dégage comme étant la modalité la plus efficace.

Permettre la découverte des métiers et des professions

- Certaines actions, bien qu'insuffisantes, font référence au courant de « l'orientation effective » (ou l'orientation par l'action). Par contre, elles se limitent à la connaissance des options.
- Le contact avec différents types d'informations crée l'occasion, mais il ne crée assurément pas le changement. Il ne suffit pas de savoir pour agir. Les jeunes peuvent être inondés de toutes sortes d'options, mais comment font-ils l'intégration et l'assimilation de ces informations?
- Les activités de type travailleur d'un jour, visite d'entreprise, cyber mentorat sont des outils des plus intéressants auxquels nous sommes très favorables, mais *elles appuient et ne constituent pas comme telles la démarche d'orientation* ou de développement du projet professionnel. Elles ne permettent pas de faire l'économie d'un véritable processus d'orientation.
- *Au-delà des activités de connaissance du marché du travail et de l'information scolaire, il faudrait s'assurer de la disponibilité de ressources agissant sur le développement de l'identité et de la maturité vocationnelle.*

Promouvoir la formation professionnelle

- Depuis des années, des campagnes de promotion de la formation professionnelle sont en place telles que *Tout pour réussir* et ne semblent pas donner de résultats à la hauteur des attentes qui y ont mené. Il faudrait sans doute se pencher sur l'évaluation de telles actions et mieux documenter la situation du peu d'attrait de la formation professionnelle chez les jeunes, et dans la population en général. Là encore, *aborder la question sur l'angle des processus psychologiques et sociologiques plutôt qu'uniquement sur l'aspect informationnel paraît incontournable.*
- Par ailleurs, les rapports publics et privés sur la question du décrochage scolaire et de la persévérance réfèrent toujours à la notion de « diplôme d'études secondaires » (DES). Même si chacun dans le milieu de l'éducation sait qu'un Diplôme d'études professionnelles (DEP) est aussi une forme de sanction de fin d'études secondaires et que les DEP sont inclus dans les statistiques, l'insistance, dans le discours public, sur le libellé « Diplôme d'études secondaires » ne favorise certainement pas la diversification de choix professionnels et la valorisation de la formation professionnelle dans la pensée collective.

Favoriser le passage à la vie active et le maintien en emploi

Intervenir auprès des personnes qui présentent des difficultés d'insertion socioprofessionnelle nécessite une évaluation compétente et un mode d'intervention reconnu et adéquat. Ici également, le développement d'une culture d'évaluation des résultats nous semble requis. À cet effet, une vaste étude pancanadienne⁹ vise à identifier les pratiques axées sur des données probantes et orientées vers

⁵ Bégin, L. (1985). *Effets de la transmission d'informations professionnelles sur les capacités de différenciation et de discrimination cognitives des sujets*. Thèse de doctorat non publiée, Université d'Ottawa.

⁶ Schwartz, B. et al. (2002). *Journal of Personality and Social Psychology*. *Maximizing Versus Satisficing : Happiness Is a Matter of Choice*. Vol. 83, n° 5 (1178-1197).

⁷ Savard, R. et al. (2007). *Revue canadienne de counseling*. *L'effet de l'information sur le marché du travail sur le processus décisionnel relatif au choix de carrière*. Vol. 41, n° 3 (158-172).

⁸ Lecomte, C. et Savard, R. (2002). *De l'évaluation externe à l'évaluation interne*. Actes du colloque : La place de l'évaluation dans le processus d'orientation professionnelle des adultes. AFPA / DEAT / INOIP, pp. 59-67.

⁹ Groupe de recherche canadien sur la pratique en développement de carrière fondée sur les données probantes : www.crwg-gdrc.ca.

des résultats. Cette étude met également en place un cadre conceptuel de l'évaluation où les indicateurs de résultats sont redéfinis.

Accompagner les jeunes dans leur intégration au marché du travail et leur maintien en emploi

- L'accompagnement des jeunes dans leur intégration socioprofessionnelle fait appel à une connaissance de la dynamique particulière de l'insertion et du maintien en emploi (les enjeux du premier tiers de carrière), une expertise où le Québec fait dans le monde figure de chef de file¹⁰.
- Dans plusieurs mesures, les participants sont laissés à eux-mêmes et doivent expliquer les tenants et aboutissants d'un programme complexe aux employeurs. Un encadrement personnalisé serait souhaité.
- *La simplification des processus de reconnaissance des acquis et des compétences pourrait également favoriser l'intégration des jeunes et plus particulièrement des immigrants.*

Permettre aux jeunes ayant un handicap ou des troubles mentaux graves d'obtenir un emploi

- Le développement de l'autonomie dans l'ensemble des habitudes de vie et le développement des préalables à une intégration à l'emploi sont essentiels à la participation active des jeunes en difficulté.
- *Une évaluation de la capacité d'insertion socioprofessionnelle est essentielle et ce type d'évaluation fait partie intégrante de l'expertise des conseillers et conseillères d'orientation.* Cette expertise est d'ailleurs reconnue à travers le projet de loi 21 qui a été adopté par l'Assemblée nationale en juin 2009 et qui prévoit la réserve d'activités à des professionnels¹¹.
- Un accompagnement personnalisé est recommandé pour faciliter l'accessibilité et le maintien. C'est le genre de services que peuvent offrir les conseillers en orientation du domaine de la réadaptation, avec l'optique de s'assurer d'une collaboration et d'une transition adéquate entre le milieu scolaire, le milieu de la santé et le milieu de l'emploi.
- Il importe de ne pas intervenir uniquement auprès des jeunes. L'insertion de cette clientèle vulnérable ne doit pas porter sur leurs seules épaules. On doit aussi y impliquer les employeurs et en faire des acteurs-clés de l'insertion.

Permettre la conciliation famille-travail-études

La conciliation famille-travail-études nécessite une recherche d'équilibre où l'impact des différents éléments doit être pris en compte. Le numéro 8 du magazine professionnel de l'Ordre¹² portait d'ailleurs sur la recherche de l'équilibre dans les différents aspects du développement vocationnel.

La notion de projet professionnel comme part intégrante d'un projet de vie est pour nous une avenue centrale. On voit souvent l'orientation uniquement comme la transmission d'informations, le choix de cours, l'évaluation des caractéristiques personnelles et la comparaison de celles-ci avec les exigences du marché du travail. C'est beaucoup plus que cela.

¹⁰ Pour ne citer que ces quelques publications parmi une multitude : Riverin-Simard, D. (1984). *Étapes de vie au travail*. Montréal : Éditions Saint-Martin; Fournier, G. et Monette, M., dir. (2000). *L'insertion socioprofessionnelle : un jeu de stratégie ou un jeu de hasard?* Québec : Presses de l'Université Laval; Limoges, J. Lampron, C. et Séguin, C. (2005). *Bien se maintenir en orbite autour du travail au premier tiers de la trajectoire de sa carrière*. Guide d'animation. Sherbrooke : GGC éditions.

¹¹ *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines*. Activités réservées, notamment aux conseillers d'orientation : « évaluer les troubles mentaux, lorsqu'une attestation de formation lui est délivrée par l'Ordre dans le cadre d'un règlement pris en application du paragraphe o de l'article 94 », « évaluer le retard mental », « évaluer une personne atteinte d'un trouble mental ou neuropsychologique attesté par un diagnostic ou par une évaluation effectuée par un professionnel habilité » et « évaluer un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation dans le cadre de la détermination d'un plan d'intervention en application de la Loi sur l'instruction publique ».

¹² http://www.occoppq.qc.ca/comm/pdf/enpratique/08_co_janvier2008.pdf

En permettant aux conseillers et conseillères d'orientation d'intervenir sur la dynamique des personnes, le développement de leur identité (pas seulement d'en faire un portrait), et surtout en abordant le choix professionnel comme une part importante et structurante de la construction de sa vie d'adulte, on se donne les moyens de préparer une jeunesse à intégrer les différents rôles qu'ils seront appelés à jouer. En favorisant l'interdisciplinarité et en s'appuyant sur les connaissances et les capacités d'intervention de nos professionnels, on peut travailler les problèmes de conciliation travail-famille en amont. On permet aux jeunes de développer leur capacité à gérer leur vie de manière à la fois satisfaisante, réaliste et efficace.

Préparer les jeunes au nouvel espace mondial

La mondialisation est un phénomène social et économique majeur. L'orientation étant une manière de transposer son identité en termes de projet d'insertion dans le monde, le sens de ce qu'est le « monde » s'élargit sans cesse, ce qui pose des défis nouveaux.

Nous sommes tout à fait d'accord avec des actions visant à permettre aux jeunes de se préparer au nouvel espace mondial. Il importe de considérer, en contrepartie, la nécessité de s'assurer que les différents programmes ou actions offerts prévoient la disponibilité d'une ressource d'accompagnement. C'est là une condition pour que l'expérience vécue par le jeune s'intègre plus globalement dans son projet professionnel. Il faut que quelqu'un soit disponible pour l'aider à donner du sens et passer au travers de difficultés rencontrées, à vivre positivement la confrontation de son idéal à la réalité et la remise en question de ses projets ou de son identité.

En conclusion

Dans l'optique de la protection du public, nous croyons que la Stratégie envisage des actions positives et potentiellement aidantes pour les jeunes québécois et québécoises. Certaines de ces actions nécessiteront toutefois, pour atteindre un niveau d'efficacité suffisant ou encore pour éviter tout effet préjudiciable, de tenir compte d'une manière plus complète des éléments personnels ou sociaux qu'elles touchent. Il importe de faire la distinction fondamentale entre fournir des options et aider à prendre une décision. Dans d'autres cas, elles devraient être davantage étayées par des pratiques d'accompagnement appropriées. Par ailleurs, la nécessité de développer bien davantage une culture de l'évaluation des actions et de souci d'efficacité nous apparaît incontournable pour atteindre les objectifs de la Stratégie

Nous voulons assurer le gouvernement de la collaboration de notre communauté professionnelle dans toutes actions visant l'épanouissement de la jeunesse et le développement de sa contribution à l'essor de la société québécoise. Le Québec peut compter sur une des plus fortes communautés professionnelles en orientation, reconnue mondialement, tant pour ce qui est de la recherche, de l'expertise et de la pratique. Nous souhaitons que notre propre engagement collectif envers les jeunes vienne, lui aussi, enrichir le Québec.

S'engager à soutenir la jeunesse est plus qu'un objectif social ou économique. C'est aussi une responsabilité. Elle nous oblige à aborder cette tâche avec intégrité et efficacité. Après tout, le Québec ne doit s'enrichir de sa relève que dans la mesure où sa relève s'en trouve elle-même enrichie.